

# Maintien et actualisation des compétences

## Acteur Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

### Option IBC - Industrie, Bâtiment, Commerce

#### Mac PRAP IBC

#### Public visé

Tout salarié de l'entreprise.

#### Pré-requis

Etre titulaire du certificat d'acteur PRAP IBC.

#### Effectif

12 participants maximum conseillé.

#### Durée de la formation

7 heures au minimum.

#### Évaluation

En fin de formation, des épreuves certificatives sont soumises au stagiaire. **Un référentiel de certification définit les modalités d'évaluation** (situations, indicateurs de performances) qui permettront de vérifier l'intégration de ces nouvelles compétences par le professionnel.

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui sont reconnus aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues pourront prétendre à l'obtention du certificat PRAP, délivré par l'INRS par l'intermédiaire de l'organisme de formation.

#### Maintien et actualisation des compétences

**Tous les 2 ans**, une mise à niveau des compétences est nécessaire. Ce recyclage est organisé sur une durée de 7 heures, où les compétences du salarié sont à nouveau évaluées.

En cas de changement de poste ou de modification importante de l'environnement de travail, une actualisation de la formation est nécessaire.

Article L. 4121-1 du Code du Travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Ces mesures comprennent :

- des actions de prévention des risques professionnels,
- des actions d'information et de formation,
- la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés, l'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

### Objectif

Cette formation action PRAP a pour objectif de permettre au salarié de participer à l'amélioration de ses conditions de travail de manière à réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. En suivant cette formation, le salarié doit être capable de :

- ◆ se situer en tant qu'acteur de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans son entreprise ou son établissement,
- ◆ observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues,
- ◆ participer à la maîtrise et à la prévention du risque dans son entreprise ou son établissement.

### Méthode pédagogique

- Théorique et pratique
- Démonstrations par le formateur
- Interaction avec les stagiaires
- Exercices d'application

### Matériel pédagogique

- Balle de tennis pour l'explication du fonctionnement du disque inter-vertèbres
- Mannequin « Bébert » de l'INRS
- Colonne vertébrale complète en plastique avec ceinture pelvienne, bloc vertébral et articulation
- Différentes vertèbres

### Ressources documentaires

- Référentiels INRS
- CD ROM interactif



#### Pour suivre cette formation

04 69 60 87 94

contact@sf-formation.fr

www.sf-formation.fr



## PARTIE 1

### RETOUR D'EXPÉRIENCE

- Retour d'expérience
- Bilan sur les actions mises en place, en termes de prévention et d'amélioration des conditions de travail, depuis la formation initiale acteur PRAP

## PARTIE 2

### ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

- Actualisation des compétences en termes de Prévention des Risques liés à l'Activité Physique – aspects règlementaires et techniques
- Adaptation à l'évolution des situations de travail
- Proposition d'amélioration du poste de travail et poursuite des actions de prévention

## PARTIE 3

### ÉVALUATION

- Évaluation des propositions d'amélioration du stagiaire concernant son poste de travail
- Évaluation de ses compétences par le formateur



#### Pour suivre cette formation

- ☎ 04 69 60 87 94
- ✉ contact@sf-formation.fr
- 🌐 www.sf-formation.fr